

| LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

DECISION

Le directeur général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R. 321-7,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 232-3 et R. 232-6,

Vu le décret du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique, notamment l'article 7,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique,

Vu l'arrêté du 22 mai 2023 modifié portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu l'arrêté du 21 août 2026 portant nomination du directeur général par intérim de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1^{er} septembre 2026,

Vu la décision du 17 juillet 2025 nommant Alé SALL Responsable du service conseil et appui aux territoires au sein du service conseil et appui aux territoires de la Direction des stratégies et des relations territoriales de l'Agence nationale de l'habitat, à compter du 1^{er} septembre 2025,

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice des stratégies et des relations territoriales, délégation est donnée à Alé SALL à l'effet de valider et de signer, dans les limites de ses attributions, au nom du directeur général, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentant du pouvoir adjudicateur, les ordres de mission pour les agents placés sous son autorité, les états de frais correspondants à l'acceptation des devis pour les déplacements dans le cadre du marché « Achats de titres de transports pour les déplacements professionnels pris en charge par l'Agence nationale de l'habitat et achat de prestations hôtelières ».

Article 2 : La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement des attributions ou au départ de l'agent.

Lu et accepté

Le Responsable du service conseil et appui
aux territoires au sein du service conseil et appui
aux territoires de la Direction des stratégies
et des relations territoriales de l'Agence
nationale de l'habitat

Alé SALL

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2026

Le directeur général par intérim
de l'Agence nationale de l'habitat

Grégoire FREREJACQUES